

Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

Publié le

ID : 080-258004365-20231204-231204_D110-AU



Bordereau de signature

Décision emprunt pour aménagement locaux Rénovation énergétique

Signataire	Date	Annotation
pastell2 sommenerique2, pastell-sommenerique	01/12/2023	
Marie-Laure Crespel, <i>Directrice de Somme Numérique</i>	04/12/2023	
Philippe Varlet, <i>Président de Somme Numérique</i>	04/12/2023	 Certificat au nom de Philippe VARLET (Président, SYNDICAT MIXTE SOMME NUMERIQUE), émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID, valide du 27 juil. 2021 à 11:10 au 27 juil. 2024 à 11:10.
pastell-sommenerique		

Dossier de type : Flux DOC Somme Numerique // Flux DOC - Signature President - Finances RH

OBJET : D110_Réalisation d'un contrat de prêt de : 1 900 000,00 euros avec la Caisse d'Epargne pour le programme de rénovation énergétique des locaux

LE PRESIDENT

- Vu le Code général des collectivités territoriales
- Vu la délibération n°9 du Comité syndical en date du 5 octobre 2021 rendue exécutoire le 19 octobre 2021, donnant délégation au Président « de procéder dans la limite des crédits votés par le comité syndical à la réalisation des emprunts à court moyen ou long terme destinés au financement des investissements prévus par le budget du syndicat et de passer, à cet effet, les actes nécessaires »,
- Vu le montant des investissements inscrits au budget principal pour l'exercice 2023 ;
- Vu la proposition de la Caisse d'Epargne en date du 01 décembre 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De contracter auprès de Caisse d'Epargne un contrat de Prêt d'un montant total de 1 900 000,00€ (un million neuf cent mille euros), dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant emprunté : 1 900 000,00 €

Conditions financières : Taux de rémunération du Livret A + 0,90 %

Ce taux est révisable en fonction de l'évolution du taux de rémunération du Livret A.

Durée(s) : 20 ans

Périodicité : Annuelle

Signé électroniquement par : Philippe Varlet

Date de signature : 04/12/2023

Qualité : Président de Somme Numérique

Amortissement : Constant

Base de calcul des intérêts : Exact/360

Déblocage des fonds : mobilisation immédiate à partir de la signature du contrat.

Remboursement anticipé : Partiel ou total, avec un minimum de demande de remboursement équivalent à 10% du capital emprunté, et moyennant une indemnité de 3% du montant remboursé

Commission d'engagement : 0,10 % du montant emprunté. Les frais sont déduits du premier déblocage

Taux de rémunération du Livret A : Le taux de rémunération du Livret A est publié au Journal Officiel en application du règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière du 24 juillet 2003. Il est applicable au premier jour de la quinzaine qui suit sa publication.

Révision du taux d'intérêt du prêt : La constatation du taux de rémunération du Livret A applicable est réalisée le deuxième jour ouvré précédant le commencement de chaque période d'intérêts.

ARTICLE 2 : De signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

ARTICLE 3 : Il sera rendu compte au Comité Syndical de la présente décision.

ARTICLE 4 : Madame la directrice ainsi que Monsieur le Trésorier du Grand Amiens et amendes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Amiens, le 01 décembre 2023

Philippe Varlet